



HYDREAULYS

## EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mardi 14 février 2023 à 18h le Bureau d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

**OBJET : 2023/02 - DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX QUARTIER ROGER HENRY A SAINT-CYR-L'ECOLE**

Sont présents :

**CA VGP :** Marc TOURELLE, Benoît RIBERT, François DARCHIS

**CA SQY :** Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU

**EPT GPSO :** Jacques BISSON

Absent excusé : Gérard PARFAIT

Ont donné pouvoir : Sonia BRAU à Marc TOURELLE, Grégoire DE LA RONCIERE à Jacques BISSON, Laurent RICHARD à Françoise BEAULIEU, Richard RIVAUD à François DARCHIS.

Date de la convocation : 07 février 2023

Secrétaire de séance : Benoît RIBERT

Date d'affichage électronique : 21 février 2023

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 11

*Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux*

Accusé de réception en préfecture  
078 20008916-20230214 DEC202302 DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## Décision à valeur délibérative- 2023/02

### OBJET : Demande de subventions – travaux quartier Roger Henry à Saint-Cyr-l'Ecole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le quartier Roger Henry à Saint-Cyr-l'Ecole est assaini par un réseau d'assainissement unitaire collectant les eaux usées et pluviales de la rue Roger Henry et des voies adjacentes,

**Considérant** que dans le cadre du programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement et en coordination avec des travaux d'enfouissement de réseaux concessionnaires (électricité, télécommunications...) et de rénovation des voiries conduits par la commune, HYDREAULYS mène actuellement des études et projette des travaux afin de réhabiliter les collecteurs et les branchements d'eaux usées et pluviales des voies concernées,

**Considérant** qu'à ce titre, les collecteurs et les branchements d'eaux usées et pluviales des voies concernées (rue Molière, rue Hoche, rue Diderot, rue Roger Henry et rue François Langlais) ont fait l'objet d'un diagnostic visuel par inspections télévisuelles,

**Considérant** qu'à titre indicatif, le montant estimé de cette réhabilitation, avec l'ensemble des études et travaux est de 920 000 €HT et le taux de subvention pour le financement du projet par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est estimé à 20-30%,

**Considérant** qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter la demande de subventions correspondante et signer tout document y afférent,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine-Normandie...) pour l'ensemble de l'opération (étude préalable, levés topographiques, études géotechniques, maîtrise d'œuvre, travaux, bureaux de contrôle).

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document afférent à cette demande de subventions.

**Pour Extrait Conforme  
A Versailles, le 14 février 2023**

**Le Président**

**Marc TOURELLE**



Accusé de réception en préfecture  
078-200089316-20230214-DEC202302-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023